

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 074-217400704-20250311-D2025\_21-DE



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2025 - 21**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 04 mars 2025

**OBJET : CRÉATION DE POSTE  
SUITE A RECRUTEMENT**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,  
le conseil municipal de la commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Madame Pascale  
MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.  
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.  
RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.  
DIANA C. QUERNEC GARIN C.  
MATTERA A.**

**EXCUSÉS : CORNU C. « pouvoir à  
MATTERA A. » GEROUDET A.  
CHAMPEAU S. « pouvoir à de PROYART  
A. » CHANTELOT L. « pouvoir à  
CHANTELOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : MEYRIER M.

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L 313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la mutation d'un agent recruté au poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et l'absence de candidat à ce même grade, Madame le maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Madame le maire précise que la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ne pourra être supprimé qu'après avis du CST (comité social territorial).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 074-217400704-20250311-D2025/21



**DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

**DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits au chapitre 012 du budget de l'exercice ;

**PREND ACTE** que le comité social territorial (CST) sera saisi en vue de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;

**CHARGE** Madame le maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération

**AUTORISE** Madame le maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Martine MEYRIER

Le maire  
Pascale MORIAUD

